

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 28 mars 2025

Secrétaire de séance : Raymond VILLALBA

Etaient présents 40 titulaires, 1 délégué suppléant et 15 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-François CASAUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Daniel LACRAMPE, Saïd SOUITA, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE, Alain QUINTANA,

Suppléant : Jean-Philippe FLORENCE (suppléant de Fabienne TOUVARD)

Pouvoirs : Muriel BIOT à Gilbert HONDAREITE, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Emmanuelle GRACIA à Sami BOURI, Frédéric LOUSTAU à Dominique QUEHEILLE, Flora LAPERNE à Brigitte ROSSI, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE, Aurore GUEBARA à Louis BENOIT, Christine CABON à Maryse ARTIGAU, Elisabeth MIQUEU à Marie-Annie FOURNIER,

Absents : Jean-Claude COSTE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRERE, Michèle CAZADOUMECQ, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Marthe CLOT, Gérard LEPRETRE, Anne BARBET, Jean CONTOU-CARRÈRE, André LABARTHE, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Cédric PUCHEU,

RAPPORT N° 250410-61-SET

AIRE DE GRAND PASSAGE DE PRECILHON – REVISION DES TARIFS DE CAUTION

A.SAOUTER expose :

Par délibération du 20 décembre 2024, dans le cadre de la mise en place du dispositif de prépaiement des fluides (eau et électricité), la CCHB a adopté de nouveaux tarifs pour l'accueil sur l'aire de grand passage de Précilhon.

Après concertation avec le concepteur / fournisseur de l'outil de gestion, WA Concept, il est apparu nécessaire de préciser les modalités afférentes à la caution.

Compte tenu des contraintes techniques du logiciel, il est proposé de revoir la caution comme suit :

- Dans la mesure où chaque occupant peut être individuellement identifié dans le logiciel en tant que titulaire d'un emplacement (2 branchements), il devra s'acquitter d'une caution de 40 €.
- A défaut, l'outil ne permettant pas de gérer des emplacements individuels au-delà de 36 emplacements (cas des grands passages estivaux), un représentant devra être désigné par le groupe qui acquittera une caution de 500 € au nom du groupe.

Il est précisé que le versement de la caution donne droit, au besoin, à la mise à disposition d'adaptateurs de branchement électrique pour la durée du séjour. Toute non restitution de ce matériel se traduira par la conservation de tout ou partie de la caution par la CCHB.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** les tarifs de cautionnement définis ci-dessus applicables à la mise en route du nouveau dispositif de télégestion,
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 10 avril 2025
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé RV

Signé BU

Raymond VILLALBA

Bernard UTHURRY